

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 02 octobre 2014**

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, BERHAULT Jacques, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MONNIN Antoine, PONTUS Nathalie et ROLET Joëlle.

Absent excusé : ROLET Jean-Yves.

**1. Ligne de Trésorerie :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil que les subventions attendues pour les travaux AEP et assainissement ne seront probablement pas versées cette année. Elle a pris attache auprès des banques afin d'obtenir des renseignements quant à l'ouverture d'une ligne de Trésorerie. Le Crédit Agricole propose finalement de contracter un prêt à court terme (plus avantageux pour la Commune) aux conditions suivantes :

- Montant : 67 000 €
- Durée : 2 ans
- Périodicité : intérêts trimestriels, capital in fine
- Taux variable euribor 3 mois + 1.45 %
- Frais de dossier : 135 €
- Remboursement partiel ou total à réception des subventions sans pénalité, à défaut in fine.

Accord à l'unanimité.

**2. Travaux AEP et mise en séparatif rue de la Vierge :**

Dans le marché de travaux, la réfection de la route était prévue sur 3 mètres, du fait des dégradations importantes de la chaussée à cause des blocs rocheux sous faible structure, il convient de faire une réfection sur la largeur totale de la route : partie basse en enrobé et partie haute en bi-couche. Mme le Maire propose aux membres du Conseil de signer un avenant d'un montant maximum de 45 161.80 € HT soit 54 194.16 € TTC. Accord à l'unanimité.

**3. Indemnités de Conseil à Mme la Trésorière :**

Mme le Maire fait part au Conseil de la nécessité de délibérer sur l'attribution ou non d'indemnités de Conseil à Mme la Trésorière. Après délibération le Conseil par 8 voix pour et 2 contre décide d'allouer à Mme la Trésorière l'indemnité de Conseil au taux de 100 %.

**4. Attribution de logement :**

Mme le Maire rappelle que Mme FLEURY Amélie a quitté le logement le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et propose de le louer à Marie et Alexandre BONNEFOY à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, le temps que les travaux de « rafraîchissement » soient effectués. Accord à l'unanimité.

**5. Questions diverses :**

- Mme Agathe HENRIET remplacera Cindy au secrétariat à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

- Monsieur Joseph CLEMENT a demandé si la citerne à côté de son domicile pouvait être enlevée afin qu'il puisse faire son assainissement et enrober sa cour. Mme le Maire a pris contact avec le Chef du Centre de Secours de Levier, cette citerne n'est pas référencée chez les pompiers et paraît hors d'usage. Le Conseil propose une discussion avec Monsieur CLEMENT pour une éventuelle vente de cette parcelle où se trouve la citerne.
  
- Monsieur Claude BOTTA demande l'autorisation de faire lui-même son raccordement d'assainissement en traversant la route communale à ses frais. Le Conseil ne peut accepter cette proposition. Un professionnel fera les travaux sur la partie communale à la charge de la commune. Mme le Maire rappelle que la Commune doit apporter les raccords en limite de propriété.
  
- Commission animation : après la marche du « Jour de la Nuit » du 20 septembre qui a réuni 24 personnes, sont prévus :
  - o Soirées pour apprendre à jouer aux cartes,
  - o Préparation de la Cérémonie du Centenaire du 11 novembre,
  - o Fabrication de décorations de Noël pour le village,
  - o Monsieur Jacques BERHAULT travaille sur le projet d'un site internet pour la Commune, il a présenté diverses propositions afin d'y réfléchir.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 12 septembre 2014, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 07 octobre 2014

Mme le Maire,  
Martine GRASSA.